

INTERPELLATION

Auteur PDCB, par Florentin Carron
Objet Nuisances sonores – le Valais fait-il partie des bons élèves?
Date 14.12.2018
Numéro 5.0392

Parmi les nuisances sonores, le trafic routier représente la plus grande source de pollution sonore.

Il est désormais établi que la pollution sonore rend malade et diminue l'espérance de vie. En plus d'une influence négative sur la production d'hormones de stress ou sur l'augmentation du rythme cardiaque, la pollution sonore provoque des troubles du sommeil. En effet, le réveil est provoqué dès 35 décibels alors qu'un coup de klaxon ou le passage d'un véhicule à 50 km/h représente 70 à 80 décibels, soit plus du double.

Depuis les années 80, le programme des mesures des nuisances sonores a exploité 40 millions de capteurs répartis sur toutes les routes de Suisse. Cela a permis de mesurer précisément les nuisances. Aujourd'hui, nous savons que plus d'1mio de personnes souffrent du bruit.

Mars 2018 marquait la fin d'un délai de mise en conformité en matière de nuisances sonores. Or, les aménagements en la matière comme le souligne l'étude sur la «Pollution sonore en Suisse» de novembre 2018, se révélaient insuffisants. Dès lors, un nouveau montant de 51 millions était débloqué.

Conclusion

En conclusion, nous aimerions avoir une réponse aux interrogations suivantes. Quelle part des 51 millions était-elle attribuée au Valais? Comment ce montant était-il réparti? Le canton avait-il été proactif dans le domaine de la prévention des nuisances sonores? Et les aménagements requis ont-ils été réalisés?